

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

M. Christophe FROPPIER
Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

BILAN DE L'ACTION FONCIERE - ANNEE 2022

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

BILAN DE L'ACTION FONCIERE - ANNEE 2022

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Un rapport explicitant la politique foncière de la collectivité et de ses mandataires, en l'occurrence SEDIA, Territoire 25 et l'Etablissement Public Foncier Local Doubs Bourgogne Franche-Comté, menée au cours de l'année écoulée doit être présenté chaque année au Conseil Municipal.

Exhaustif, il est élaboré à partir des délibérations de la collectivité et d'un état fourni par ses mandataires.

La politique foncière a suivi quatre grandes orientations :

- Le développement d'une offre d'habitat diversifiée en centre-ville et sur les secteurs périphériques :
 - La demande de rétrocession de la sous-préfecture portée par l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche Comté en vue de sa cession à la société Welcome Habitat, candidat sélectionné à l'issue d'un appel à projet avec cahier des charges pour réaliser une opération de création de logements qualitatifs ;
 - Par délégation ponctuelle du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté, la préemption du 4, rue des Halles pour le renouvellement urbain dans le cadre de la lutte contre la vacance en s'inscrivant dans une opération d'aménagement plus large portant sur tout le centre-ville ;
- La rénovation urbaine dans les quartiers :
 - Par délégation ponctuelle du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté, la préemption, dans le Centre commercial du Coteau Jouvent, d'un Local commercial (Lot n°4), pour renforcer la maîtrise du foncier sur le secteur à réaménager et redynamiser dans l'objectif de favoriser une plus grande mixité des usages ;
- La réalisation d'un équipement collectif :
 - Par délégation ponctuelle du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté, la préemption du 48 B, Route d'Audincourt aux fins de constituer une réserve foncière dans le cadre de la concession de chauffage urbain.

- La gestion optimisée du patrimoine communal avec :
 - L'acquisition de la Parcelle CE 499 pour régulariser l'empiètement de la Ville sur une parcelle privée dans le cadre de l'aménagement de la voirie à l'angle de la rue des Vignes et de la rue du Cheneau,
 - La cession d'un terrain le long du Canal de fuite situé entre la piste cyclable et une habitation, dont la Ville n'a pas l'utilité compte tenu de son emplacement.
 - La cession de la parcelle BN 101 sise rue de la Combe du bois aux époux Roland qui aurait dû être acquise par l'ancien propriétaire selon des accords passés avec l'aménageur du lotissement, mais cette acquisition n'avait pas abouti.

Sur le secteur des Hexagones : la cession à Territoire 25 des lots appartenant à la Ville pour notamment permettre la démolition du centre et de mettre fin à la copropriété.

SEDIA poursuit, dans le cadre de la ZAC du Mont-Chevis, la commercialisation de parcelles à vocation d'habitat individuel.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal prend acte du bilan de l'action foncière de l'année 2022.

Décision du Conseil Municipal
- Le Conseil Municipal a pris acte -
Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023